PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 14 juin 2011 à 19h00**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, district 1
Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3
François Boyer, district 4
Mélanie Dostie, district 5
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Madame Stéphanie Parent, greffière, est présente.

RÉSOLUTION 240-06-11
OUVERTURE DE LA SESSION

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente session à 19h00.

RÉSOLUTION 241-06-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point suivant :

2.11 Autorisation à Bell Canada – Projet de déploiement de fibre optique.

RÉSOLUTION 242-06-11
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES MAI 2011

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des sessions suivantes :

- Séance ordinaire du 10 mai 2011;
- Séance extraordinaire du 24 mai 2011;

- Séance extraordinaire du 30 mai 2011.

RÉSOLUTION 243-06-11
DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MAI 2011

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mai 2011. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation à un officier municipal du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent cinq mille quatre cent cinquante-deux dollars et cinquante cents (505 452.50 $) en référence aux chèques numéro 2556 à 2629 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2010.

RÉSOLUTION 244-06-11
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au montant de trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinq dollars et quatre-vingt-onze cents (391 205.91 $) en référence aux chèques numéro 2630 à 2783.

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint, à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 245-06-11
DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur sur les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'APPROUVER les états financiers tels que déposés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2011 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE ET ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 606-2010

Monsieur le conseiller Éric Milot, donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 606-2011 concernant

l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, abrogeant et remplaçant le règlement 606-2010.

RÉSOLUTION 246-06-11
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011-02 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011-01

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 24 mai 2011 par monsieur le conseiller Marc Laurin;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 544-2011-02 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 544-2011-01.

RÉSOLUTION 247-06-11
ADOPTION DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE DU COURRIER

CONSIDÉRANT que le greffier est responsable des archives de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de s'assurer que tous les documents soient détenus aux archives conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond; appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique d'ouverture du courrier datée du 14 juin 2011.

RÉSOLUTION 248-06-11
OCTROI DE MANDAT – PROCUREUR PATRONAL

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater une firme pour agir à titre de procureur patronal relativement au grief 01-2011;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de ressource municipale en relation de travail et ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE MANDATER le Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines afin qu'il représente la Ville, et ce, conformément à leur offre de service datée du 13 mai 2011;

La présente résolution peut, en aucun cas, constituer une renonciation aux droits protégés par le secret professionnel, et ce, nonobstant les documents qui y sont allégués.

RÉSOLUTION 249-06-11
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre son adhésion avec Mesures alternatives des Vallées du nord relativement au service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente d'une durée d'une année, à compter de sa signature**.**

RÉSOLUTION 250-06-11
ACTUALISATION DES DESCRIPTIONS D'EMPLOI DÉPÔT DE RAPPORT POUR LES POSTES SYNDIQUÉS

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée auprès du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3975 à actualiser les descriptions d'emplois;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté le Centre de ressources municipales pour effectuer un rapport dans le cadre des actualisations des descriptions d'empois;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE DÉPOSER le rapport d'actualisation des descriptions d'emploi des employés syndiqués daté du 17 mai 2011 effectué par le Centre de ressources municipales.

RÉSOLUTION 251-06-11
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT RESPONSABLE À L'ACCÈS DU NOUVEAU PORTAIL CLICSÉQUR

CONSIDÉRANT que la Ville doit nommer un responsable des services électroniques clicSÉQUR;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général afin de nommer madame Suzanne Rainville, trésorière, représentante autorisée et responsable des Services électroniques clicSÉQUR;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Suzanne Rainville, trésorière, représentante autorisée et responsable des Services électroniques clicSÉQUR;

DE NOMMER à titre de substitut, monsieur Claude Panneton, directeur général représentant autorisé et responsable des Services électroniques clicSÉQUR.

RÉSOLUTION 252-06-11
RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT que l'assurance remboursement des frais juridiques vient à échéance et qu'il y a lieu de renouveler cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE RENOUVELER l'assurance des frais juridiques conformément à l'offre de BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1er juillet 2011 au 1er juillet 2012 pour un montant total de mille neuf cent vingt et un dollars et vingt-cinq cents (1 921.25 $), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à la soumission datée du 30 mai 2011 ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire numéro 02-130-00-422.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 253-06-11
RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE – PROGRAMME DES PARCS DE ROULI-ROULANT ET PISTES DE BMX

CONSIDÉRANT que l'assurance responsabilité civile programme des parcs de rouli-roulant et pistes de BMX vient à échéance et qu'il y a lieu de procéder au renouvèlement de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE RENOUVELER l'assurance responsabilité civile programme des parcs de rouli-roulant et pistes de BMX conformément à l'offre de BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1er mai 2011 au 1er mai 2012 pour un montant total de six cent dix-huit dollars et soixante cents (618,60 $), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à la soumission datée du 31 mars 2011;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire numéro 02-130-00-422.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 254-06-11
DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 09 JUIN 2011 - RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 624 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGATION DE L'AQUEDUC PHELAN AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS (160 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Je, soussigné, Stéphanie Parent, greffière de la ville de Saint-Colomban, certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 624 est de neuf (9);

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinq (5);

QUE le nombre de signatures obtenues est de zéro (0);

QUE le règlement numéro 624 décrétant des travaux de prolongation de l'aqueduc Phelan et autorisant un emprunt de cent soixante mille dollars (160 000 $) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 255-06-11
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACQUISITION DU LOGICIEL « SOLUTION INTÉGRÉE DE GESTION MUNICIPALE – PHASE II »

CONSIDÉRANT que par la résolution 138-03-10 le Conseil municipal a autorisé l'acquisition du logiciel « Solution intégrée de gestion municipale », en trois (3) phases;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de la Phase II au montant de quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (80 295,00 $) tel qu'octroyé par la résolution 138-03-10;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général de procéder à l'achat du logiciel de « Solution intégrée de gestion municipale - Phase II » auprès de PG Govern, pour un montant total de quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (80 295,00 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 08 février 2010;

D'IMPUTER cette dépense à même le fonds de roulement, rembourser sur une période de trois (3) ans, au code budgétaire numéro 22-100-00-726.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 256-06-11
EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de secrétaire au Service du greffe de 37,5 heures semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur général recommande de procéder à l'embauche de madame Roxanne Therrien;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Roxanne Therrien, au poste de secrétaire au Service du greffe, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 257-06-11
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX – CENTRE DE DÉPANNAGE

CONSIDÉRANT le besoin pour les organismes communautaires d'avoir un local mis à leur disposition afin de servir de centre de dépannage pour les citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT que les locaux de l'ancienne bibliothèque municipale situés au 326 montée de l'Église sont vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente de prêt de locaux à court terme, et ce, selon les termes de l'entente.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS – MAI 2011

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois mai 2011 du Service aménagement, environnement et urbanisme.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE JUIN 2011

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2011.

RÉSOLUTION 258-06-11
DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-00008 – LOT 1 671 502

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2011 concernant la dérogation mineure 2011-00008;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 27 mai 2011 et publié le 28 mai 2011 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2011-00008 ;
CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2011-00008 telle que recommandée.

N° 2011-00008

Nature et effets : Permettre l'empiétement du bâtiment résidentiel dans la marge avant jusqu'à 8,00 mètres plutôt que 12.0 mètres le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par le propriétaire.

Identification du site concerné : Cadastre : 1 671 502
Adresse : rue des Bourdons

RÉSOLUTION 259-06-11
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2011-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 601 RELATIF AU ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mai 2011 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 juin 2011;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public par consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement 601-2011-15 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions.

RÉSOLUTION 260-06-11
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2011-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 608

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mai 2011 avec la mention de dispense de lecture par monsieur le conseiller Éric Milot ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mai 2011;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 juin 2011;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents ont reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public par consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 608-2011-01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 608.

RÉSOLUTION 261-06-11
ACCEPTATION DU PLAN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PROLONGEMENT DE LA RUE ROCHON

CONSIDÉRANT que le plan projet de développement du prolongement de la rue Rochon, rencontre toutes les exigences en la matière;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2011 concernant l'acceptation du Plan projet de développement du prolongement de la rue Rochon, le tout tel qu'il appert au plan préparé par Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, dossier # D-10757-9571, plan minute 10757 daté du 7 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le plan projet de développement du prolongement de la rue Rochon, tel que décrit au plan préparé par Gilles Vanasse, arpenteur-géomètre, dossier #D-10757-9571, plan minute 10757 daté du 7 décembre 2009, et ce, aux conditions suivantes :

- Ajouter une rue transversale entre les terrains 70, 53 et 12 montrés au plan;
- Ajouter un parc à l'intersection de la rue transversale, ci-avant ajoutée;
- Procéder à l'installation d'un (1) réservoir incendie à même l'espace.

La présente résolution est conditionnelle au dépôt du plan de gestion environnemental.

La présente résolution sera valide pour une durée de deux (2) ans, suite à ce, si le présent projet n'est pas effectué la résolution deviendra nulle et non avenue.

RÉSOLUTION 262-06-11
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-EXC-01 – RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE EXCALIBUR PHASES 1 ET 2

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire rencontre toutes les exigences en la matière;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le protocole d'entente PE-2010-EXC-01 relatif au développement domiciliaire Excalibur, phases 1 et 2;

Le titulaire devra obligatoirement installer un (1) réservoir incendie, et ce, selon les directives du directeur du Service de sécurité incendie;

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

RÉSOLUTION 263-06-11
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ABRÉGÉ - PE-2011-MAR-03 – PROLONGEMENT DE LA RUE MARC-ANDRÉ

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire rencontre toutes les exigences en la matière;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente abrégé PE-2011-MAR-03 relatif au développement domiciliaire du prolongement de la rue Marc-André;

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature;

Le titulaire a l'obligation de procéder au pavage de la rue;

Le titulaire n'a pas l'obligation d'installer un réservoir pour la sécurité incendie;

La présente résolution sera valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

RÉSOLUTION 264-06-11
REFUS DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA RUE DU CERF

CONSIDÉRANT la présentation du plan projet de lotissement relatif au prolongement de la rue du Cerf;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 juin 2011.
EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE REFUSER le plan projet du prolongement de la rue du Cerf;

RÉSOLUTION 265-06-11

DEUXIÈME ACCEPTATION DES TRAVAUX, LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE ET MUNICIPALISATION DES RUES DU PROJET DOMICILIAIRE BONNIEBROOK PHASE 6, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-GOL-08

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de CDGU, recommandant la deuxième acceptation des travaux des infrastructures du Projet domiciliaire Bonniebrook, phase 6, protocole d'entente PE-2011-GOL-08;

CONSIDÉRANT que la Ville possède actuellement une garantie au montant de deux cent trente-six mille trente-sept dollars et trente-sept cents (236 037.37 $);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver la somme requise afin de garantir la deuxième couche de pavage, soit un montant de soixante-dix-huit mille six cent huit dollars et vingt-cinq cents (78 608.25 $);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver la somme de deux mille dollars (2 000 $) afin de garantir les travaux de stabilisation des fossés;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues dans le secteur du projet domiciliaire et qu'à cet effet la Ville désire se porter acquéreur des rues;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou en son absence, le trésorier-adjoint, à procéder à libérer une partie de la garantie financière à savoir la somme de cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-neuf dollars et douze cents (155 429.12 $) et de signer tous les documents à cet effet.

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- Le lot 4 727 344, rue de l'Oiselet
- Le lot 4 727 345, rue du Pavillon

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 266-06-11
PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA RÉSOLUTION 558-12-09

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a accepté le plan projet de développement du projet domiciliaire de la rue Séguin et de la rue Sylvie;

CONSIDÉRANT que la validité de cette résolution était d'une durée de deux (2) ans et que cette dernière viendra à échéance en décembre 2011;

CONSIDÉRANT que diverses démarches ont été requises afin de réaliser le projet, lesquelles ont entraîné des délais qui ne peuvent être imputables à la négligence du titulaire du plan projet de développement à savoir :

- Le projet a nécessité une demande de changement de zonage avec tous les délais inhérents à cette dernière;

- Le projet a nécessité une demande auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 558-12-09 afin de prolonger le délai de validité de cette dernière à quatre (4) ans, faisant en sorte que l'échéance afin d'effectuer les travaux relatifs au plan projet de développement domiciliaire de la rue Séguin et de la rue Sylvie soit reportée en décembre 2013.

RÉSOLUTION 267-06-11
DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 2 078 860

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Préfontaine, lequel désire acquérir le lot DEUX MILLIONS SOIXANTE DIX-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE (2 078 860) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité d'urbanisme du 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de céder cette partie de lot;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE REFUSER la demande d'acquisition de monsieur Daniel Préfontaine portant sur le lot DEUX MILLIONS SOIXANTE DIX-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE (2 078 860) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 268-06-11
OFFRE DE CESSION DES LOTS 2 078 495, 2 080 016, 2 078 167 2 077 929 ET 2 079 573

CONSIDÉRANT l'offre de Raymond Poupart Inc. à céder les lots qui suivent à la Ville pour la somme nominales d'un (1) dollars;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition des lots DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 078 495), DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE SEIZE (2 080 016), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (2 078 167), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF (2 077 929) et DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (2 079 573) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'acquisition des lots DEUX MILLIONS DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 078 495), DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE SEIZE (2 080 016), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (2 078 167), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF (2 077 929) et DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (2 079 573) du cadastre du Québec.

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte d'acquisition;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 269-06-11
DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 339 074 – RUE MONTCALM

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Alain Turcotte, lequel désire acquérir une partie du lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE SOIXANTE-QUATORZE (2 339 074) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'urbanisme du 13 juin 2011 laquelle est favorable sous réserve de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de monsieur Alain Turcotte relativement à la partie du lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE SOIXANTE-QUATORZE (2 339 074) du cadastre du Québec, aux conditions suivantes:

- Le lot 2 339 074 doit être cadastré en trois lots distincts et joint en partie aux lots : 2 609 073, 2 078 374, 2 078 395 et 2 078 396;

- Tous les propriétaires des lots ci-avants mentionnés doivent consentir à telle transaction, à défaut de quoi, la présente résolution sera nulle et non avenue;

- Il est entendu que tous les frais inhérents sont à la charge des lots impliqués à part égal.

La présente résolution sera valide pour une durée d'un (1) an.

RÉSOLUTION 270-06-11
DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 1 990 619 ET 2 596 495

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de Double D Ranch S.E.N.C. lequel désire faire l'acquisition d'une partie du lot *UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT DIX-NEUF (1 990 619) ET DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 596 495)* du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE REFUSER la cession d'une partie du lot du *UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT DIX-NEUF (1 990 619) ET DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 256 495)* cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 271-06-11
MODIFICATION AU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT - PROJET DOMICILIAIRE DU BOISÉ DES CASCADES

CONSIDÉRANT la résolution d'acceptation du plan projet de lotissement pour le projet domiciliaire du Boisé des Cascades numéro 100-02-10, en date du 09 février 2010, qui acceptait le projet de lotissement tel préparé par Planex consultants, projet #701-01, dossier #02, daté du 22 septembre 2009;

CONSIDÉRANT le plan projet du projet domiciliaire du Boisé des Cascades, le tout tel que montré au plan préparé par Planex consultants, projet #701-01, dossier #02, daté du 15 avril 2011 présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable, suivant les conditions de la résolution 024-06-11, du procès verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande du plan projet de lotissement du projet domiciliaire le Boisé des Cascades préparé par Planex consultants, projet #701-01, dossier #02, daté du 15 avril 2011 aux conditions suivantes :

- De déplacer la rue des Perdrix vers le Nord afin d'éviter le rond point dans la partie Sud;

- D'éviter le rond point dans la partie Nord en prolongeant la rue Bernard entre les terrains portants les numéros 4166 et 5151 au plan;

- S'assurer de faire continuer le sentier multifonctionnel jusqu'à son point d'origine soit vers le terrain 5632;

- De prévoir deux (2) réservoirs incendie sur le projet à l'endroit qui sera déterminé par le directeur du Service de sécurité incendie;

- Pas de parc dans le projet.

La présente résolution est valide pour une durée de deux (2) ans. À l'expiration de ce délai, si le projet n'est pas effectué, la résolution deviendra nulle et non avenue.

**Monsieur le maire fait mention que monsieur le conseiller Francis Émond se retire pour lien d'affaires.*

RÉSOLUTION 272-06-11
MODIFICATION AU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT - PROJET DOMICILIAIRE LE SENTIER BOISÉ DU VILLAGE

CONSIDÉRANT la résolution d'acceptation du plan projet de lotissement du projet domiciliaire Le Sentier Boisé du Village pour les phases 1 à 4, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, dossier M08-6958-1, daté du 10 juin 2008, minutes 8433;

CONSIDÉRANT le plan projet du projet domiciliaire Le Sentier du Village, modifié et préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, dossier M06-6958-01, daté du 11 mai 2010, révisé le 13 octobre 2010, minutes 9787 présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, suivant les conditions de la résolution 033-06-11, du procès verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de modification du plan projet de développement du projet domiciliaire Le Sentier Boisé du Village pour les phases 1 à 4, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, dossier M06-6958-01, daté du 11 mai 2010, révisé le 13 octobre 2010, minutes 9787 aux conditions suivantes :

- Faire l'installation de trois (3) réservoirs incendie sur le projet à l'endroit à être déterminé par le directeur du Service de sécurité incendie;

- Nullement besoin d'un espace parc étant donné la proximité du parc Phelan;

- S'assurer de boucler la rue Curé-Presseault vers le terrain portant le numéro vingt-cinq (25) au plan;

- Éliminer la rue entre les terrains portants les numéros 65 et 73 au plan;

- Éliminer le rond point de la rue des Cuivres et proposer une servitude boisée pour une éventuelle connexion avec la terre voisine.

La présente résolution est valide pour une durée de deux (2) ans. À l'expiration de ce délai, si le projet n'est pas effectué, la résolution deviendra nulle et non avenue.

RÉSOLUTION 273-06-11
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR PIERRE WATHIER À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Pierre Wathier, occupant la fonction de membre du Conseil du comité consultatif d'urbanisme à compter du 13 juin 2011.

RÉSOLUTION 274-06-11
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626 RELATIF À LA CIRCULATION LOURDE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 566, 496 ET 491

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 24 mai 2011 par monsieur le conseiller Éric Milot;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 626 relatif à la circulation lourde sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Colomban abrogeant et remplaçant les règlements numéros 566, 496 et 491.

RÉSOLUTION 275-06-11
OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE DYNAMITAGE

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer des travaux de dynamitage;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à R. Piché Dynamitage Inc. pour une somme n'excédant pas quinze mille dollars (15 000,00 $) incluant les taxes applicables, et ce, selon la tarification de leur offre de prix datée du 10 mai 2011;

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 32-320-00-459.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 276-06-11
AUTORISATION DE TRANSMISSION DES PROPOSITIONS CONCERNANT LE PAARRM 2011-2012

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal programmation 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à transmettre les propositions de la Ville concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012 à monsieur David Whissell, député d'Argenteuil.

RÉSOLUTION 277-06-11
ADJUDICATION DU CONTRAT - LIGNAGE DES RUES, MARQUAGE DE LIGNE D'ARRÊT ET DES ZONES SCOLAIRES– ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres pour le lignage des rues, marquage de lignes d'arrêt et des zones scolaires;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions du 01 juin 2011 est le suivant :

SOUMISSIONNAIRES	COÛTS (taxes incluses)
Dura-Lignes	24 363.12 $
Marquage et traçage du Québec Inc.	24 953.67 $
Marquage Multi-lignes 9815-6971 Québec Inc.	28 993.27 $
Entreprise Techline Inc.	27 761.02 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de lignage des rues, marquage des lignes d'arrêt et des zones scolaires à *Dura-Lignes* au prix de vingt-quatre mille trois cent soixante-trois dollars et douze cents (24 363.12 $) incluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-521.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 278-06-11
OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE BACS À RECYCLAGE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de bacs de recyclage;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix pour ces nouveaux équipements ;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix reçus est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	Prix
Lou-Bac	8 386.25 $
Groupe environnemental Ecoloxia inc.	8 338.17 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Lou-Bac*,* pour un montant total de huit mille trois cent quatre-vingt-six dollars et vingt-cinq cents (8 386.25 $) incluant les taxes, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 mai 2011.

Le plus bas offert n'ayant pas été retenu, compte tenu du long délai de livraison.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-689;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 279-06-11
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE BACS À RECYCLAGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder un appel d'offres pour l'achat de bacs à recyclage ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, afin d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'achat de bacs à recyclage.

RÉSOLUTION 280-06-11
AUTORISATION D'EFFECTUER LES TRAVAUX D'URGENCE SUR LE PONT SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT que suite à une inspection du Ministère du Transport du pont situé sur la rue Tour-du-lac ;

CONSIDÉRANT que l'état du pont s'est détérioré ;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix pour la réparation ;

SOUMISSIONNAIRE	Prix
Jomiguy	13 000.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de réparation du pont sur la rue Tour-du-lac à *Jomiguy* pour un montant total de treize mille dollars (13 000 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 07 juin 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-521.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 281-06-11
ACQUISITION DU LOGICIEL DE GESTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un logiciel de gestion incendie;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix;

CONSIDÉRANT que le résultat des offres de prix est le suivant:

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
Ico Technologie	5 050,00 $
Logiciels Première Ligne Inc.	4 299,60 $

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Logiciels Première Ligne inc. pour un montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante cents (4 299,60 $), excluant les taxes applicables, conformément à leur offre de prix datée du 04 mars 2011.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-200-00-726.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 282-06-11
ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ÉRIC HÉBERT À TITRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Éric Hébert, occupant la fonction de chef aux opérations au Service de sécurité incendie à compter du 17 juin 2011.

La Ville tient à remercier Monsieur Éric Hébert pour sa grande disponibilité et son dévouement dans son travail durant ces dernières années auprès de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 283-06-11
OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CLÔTURE AU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT les plaintes de citoyens sur les rues des Hautbois et Phelan possédant des terrains limitrophes au parc Phelan;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des sports et des loisirs a effectué un appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions reçues est le suivant :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX
9208-6875 Québec inc. (Clôtures Clobec)	18 591.95 $
166346 Canada inc. (Clôture Fortin)	16 176.98 $

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à la compagnie 166346 Canada inc. faisant affaires sous le nom Clôture Fortin pour l'aménagement d'une clôture au parc Phelan, pour un montant de seize mille cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (16 176.98 $) incluant les taxes applicables, et ce, selon leur soumission reçue le 13 juin 2011;

D'IMPUTER cette dépense au fond parc et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, Trésorière

RÉSOLUTION 284-06-11
AUTORISATION DE SIGNATURE - SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE 2011

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue le 8 décembre 2010 entre *Productions Marc Belleau* et la Ville de Saint-Colomban pour la présentation du spectacle des Vilains Pingouins à la Fête nationale du Québec édition 2011, au coût de six mille cinq cents dollars (6 500$), excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à *Productions Marc Belleau* pour la présentation du spectacle des Vilains Pingouins au coût de six mille cinq cents dollars (6 500$), excluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente de service;

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence le trésorier-adjoint à effectuer les paiements en conformité avec l'échéance fixée à l'entente contractuelle.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-701-60-447, activité 2406;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 285-06-11
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DU FONDS DU PACTE RURAL POUR FINALISER LE PROJET DE SENTIERS DU DOMAINE LAROCHELLE-CŒUR DES CASCADES

CONSIDÉRANT que le projet de sentiers est amorcé;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de sécuriser les accès aux entrées du sentier;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du fonds du pacte rural au Centre local de développement de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'AUTORISÉ le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou en son absence, le greffier à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme du fonds du pacte rural au Centre local de développement de la Rivière-du-Nord afin de finaliser le projet de sentier multifonctionnel du Domaine Larochelle et Cœur des Cascades.

RÉSOLUTION 286-06-11
OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR UN PROJET DE PUBLICITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Société d'Horticulture et d'Écologie de Saint-Colomban assume une grande partie des coûts de publicité du projet;

CONSIDÉRANT que le projet de publicité se fait en partenariat avec le Service des loisirs et des sports;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement:

D'OCTROYER une subvention de cent quatre-vingt-dix dollars (190 $) pour la publicité après événement de la Fête du printemps 2011 à la Société d'Horticulture et d'Écologie de Saint-Colomban;

D'IMPUTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au code budgétaire *02-702-90-970.*

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 287-06-11
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la ville de Saint-Colomban et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Colomban a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *les journées nationales de la culture,* visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de la démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

QUE la ville de Saint-Colomban, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de

septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture**.**

RÉSOLUTION 288-06-11
EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION – 32 HEURES POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de technicienne en documentation – 32 heures ;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à l'embauche de Madame France Dubé.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, Madame France Dubé pour la période du 27 juin 2011 jusqu'au 25 octobre 2011 inclusivement au poste de technicienne à la documentation à la bibliothèque à temps partiel 32 heures, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h41 à 20h26.

RÉSOLUTION 289-06-11
CLÔTURE DE LA SESSION

À 20h26 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Jacques Labrosse Maire	Me Stéphanie Parent Greffière